

#2 novembre 2022

Sénat 44

le magazine d'information de **Laurence Garnier**



**Une année
au service des
élus de la
Loire-Atlantique**

Sommaire

04. AU PLUS PRÈS DES ÉLUS

Urbanisme. **Aménager le territoire : le défi du ZAN**
Concertation. **Organisation d'un atelier législatif**
Immobilier. **L'explosion du coût du foncier en 44**
Initiatives. **Fiers de notre département**
Mesquer. **La Cantine 100% locale**
Agriculture. **Le maraîchage, une activité emblématique**
En images. **Des initiatives qui font notre fierté**

08. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sénat. **Le projet de loi énergies renouvelables**
Mésanger. **Inauguration centrale photovoltaïque**
Vay. **Maitriser l'aménagement de sa commune**
Eolien en mer. **Eoliennes off-shore : l'incompréhension**

11. UN AN DE MANDAT, UN AN DE PASSION

Reportage. **12 mois en Loire-Atlantique**

12. MON ACTION AU SÉNAT

Institutions. **Faire vivre notre République**
Sénat. **Retour sur les temps forts de l'année**
Bilan. **Une année de mandat en 5 chiffres**

Sénat 44 - le magazine d'information de **Laurence Garnier**

Directrice de la publication : Laurence Garnier

Rédactrice en chef : Marie-Alix Tournade

Conception et réalisation :

Agence de communication **Deux Quatre** - deuxquatre.fr

Photos : Adobe Stock, Sénat, Deux Quatre, Laurence Garnier

Tirage : 2600 exemplaires

Dépôt légal : à parution



Le port du Collet - Villeneuve en Retz



Ancenis



Monnières

« Vous associer à la fabrique de la loi »

Madame, Monsieur,
Chers amis,

Chaque année depuis maintenant deux ans, le mois de novembre est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée.

Changement climatique, guerre en Ukraine, crise énergétique... les motifs d'inquiétude sont nombreux pour tous ceux qui sont engagés pour leurs concitoyens.

Pourtant chaque jour, au travers de nos échanges dans vos mairies, c'est avec la même passion et la même admiration pour votre engagement que je m'efforce d'être à votre service. A l'écoute de vos préoccupations, de vos difficultés, mon rôle est celui d'une courroie de transmission, permettant d'articuler au mieux le local et le national, la fabrique de la loi et les enjeux de notre département. A travers ces quelques pages, je vous propose de parcourir les temps forts de cette deuxième année de mandat.

Après ces longs mois de crise sanitaire, quel plaisir de nous retrouver autour des inaugurations d'écoles, de salles culturelles, de complexes sportifs, ou même de nouveaux hôtels de ville, qui témoignent de la vitalité et du dynamisme de nos communes.

Au-delà de ces événements et de nos rencontres dans vos mairies, j'ai aussi souhaité vous proposer des ateliers législatifs pour vous accompagner dans l'application concrète des textes législatifs et vous associer à la fabrique de la loi.

Au sein de la majorité sénatoriale, j'ai rejoint la commission culture, éducation et communication, qui m'a nommée rapporteur pour avis du texte sur l'accélération des énergies renouvelables. Des éoliennes terrestres à l'éolien off shore, en passant par la méthanisation et les panneaux photovoltaïques, les enjeux du développement des énergies renouvelables sont nombreux dans notre département. Nourrie par nos échanges en Loire-Atlantique, du projet de parc éolien contesté de Vay à celui du banc de Guérande, à 12 kilomètres de nos côtes, j'ai ainsi défendu la conviction que les projets d'énergies renouvelables peuvent et doivent se faire dans le respect de notre patrimoine, de nos paysages et de notre cadre de vie.

Merci à chacun de vous pour nos échanges qui alimentent quotidiennement le travail législatif que je porte au Sénat. Ce mandat n'a de sens que parce qu'il est le fruit de la confiance que me témoignent les élus de la Loire-Atlantique.

Merci à chacun de vous.

Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination à poursuivre cette mission au service de notre beau département et de la France.

Laurence Garnier



Au plus près des élus

Aménager le territoire : le défi du ZAN

Un moratoire demandé par le Sénat



La consommation d'espace naturel doit réduire de moitié d'ici à 2031 puis tendre vers zéro en 2050. Pour mettre en place cet objectif, le Sénat a organisé une consultation des élus locaux. Les résultats sont sans appel: les élus déplorent l'absence de concertation et le fossé existant entre l'esprit de la loi et la rédaction des décrets. L'absence de consultation des collectivités locales, pourtant concernées au premier chef, et la distance prise par le gouvernement avec l'esprit et parfois même la lettre de la loi constituent de vives sources d'inquiétude.

Interrogé par les Sénateurs le 13 juillet 2022 lors des questions d'actualité au Gouvernement, le Ministre de la Transition écologique avait indiqué être prêt "à réfléchir aux modalités à mettre en œuvre et peut-être à la réécriture d'une partie des décrets". Dès le début du mois d'août, la majorité sénatoriale a demandé un moratoire suspendant les décrets d'application pour procéder à des modifications respectant l'esprit de la loi.

Puis par une circulaire du 4 août 2022, le ministre de la Transition écologique a demandé aux préfets d'attendre les résultats des concertations et la mise en conformité des documents de planification avant d'imposer, dès à présent, la réduction de l'artificialisation prévue par la loi climat & résilience. Le contenu de cette circulaire est une première victoire due à la mobilisation du Sénat.

Concertation L'atelier législatif #1

Pour accompagner les Maires et répondre aux nombreuses questions des élus locaux sur la mise en place du ZAN, Jean-Baptiste Blanc rapporteur du texte et expert du sujet est intervenu au cours du premier atelier législatif proposé aux élus de la Loire-Atlantique. **Être utile aux Maires et aux élus locaux: le cœur de l'action sénatoriale.**



L'explosion du coût du foncier en Loire-Atlantique

Chaque année, notre département attire en moyenne 17 000 habitants supplémentaires. Les indéniables atouts naturels que sont le littoral et les zones de marais sont par ailleurs des contraintes fortes pour l'aménagement du territoire. Enfin les grandes agglomérations sont, elles, régies par la loi

SRU. Conséquence de ces trois facteurs: le coût du foncier explose dans notre département. Avec la mise en place du ZAN les élus locaux font face à une somme de contraintes et d'injonctions contradictoires qui transforment tout aménagement du territoire en mission impossible. Les prochaines évolutions de ce texte doivent aller dans le sens d'une application territoriale de ces contraintes. On ne peut pas aménager de la même façon un département qui perd des habitants et la Loire-Atlantique qui est le 3ème département de France en dynamisme démographique.

Une mission de contrôle sur le Zéro Artificialisation Nette



Lors de l'examen de la loi « climat et résilience », le Sénat a tenu à modérer le gouvernement dont les positions étaient apparues bien éloignées de la réalité vécue par les élus locaux sur le terrain.

C'est ainsi que le Sénat a obtenu, lors de l'examen de la loi, plusieurs modifications significatives destinées à adapter et à assouplir l'application de l'objectif de « zéro artificialisation nette ». Par exemple, le Sénat avait défendu et obtenu dans la loi une application différenciée et territorialisée de l'objectif de zéro artificialisation nette. Il s'agissait de tenir compte des situations particulières à chaque commune.

Toutefois, à la suite des dernières évolutions législatives

et réglementaires, le Sénat a décidé la mise en place d'une mission de contrôle sur le Zéro Artificialisation Nette.

Cette mission s'appuiera sur le retour d'expérience des élus locaux pour traiter les points suivants :

- définition de l'artificialisation et ses outils,
- projet d'intérêt national et régional,
- les friches, le fonds friche et le fonds vert,
- le modèle économique et fiscal du ZAN,
- la contractualisation de l'objectif ZAN,
- la relation avec les services de l'Etat,
- les besoins d'ingénierie.

La publication du rapport de la mission de contrôle sera l'occasion de revenir sur ces aspects.



Au plus près des élus

Fiers de notre département

De la Loire au littoral, du vignoble au Castelbriantais en passant par Nantes, notre département regorge de merveilleuses ressources. Chaque jour les élus locaux dépensent sans compter leur énergie, leur temps et leurs compétences pour mettre en valeur ces atouts au service des habitants de la Loire-Atlantique.

Interview

Mesquer : la cantine 100% locale, une merveilleuse source d'inspiration



La cantine de l'école Hélène Cadou est labellisée "mon restau responsable", racontez-nous comment cette réalisation a été possible?

Jean-Pierre Bernard En 2019, avec l'équipe municipale, nous avons initié cette démarche pour faire ce qu'il y a de meilleur pour nos enfants tout en respectant notre environnement et en développant des partenariats locaux. Concrètement, tout est cuisiné sur place. Par exemple, le chef prépare lui-même le beurre. Ce qui permet de faire des économies, de n'utiliser que ce dont il a besoin et ainsi de pouvoir choisir des produits locaux de meilleure qualité. C'est un véritable cercle vertueux.

Un exemple de repas?

Chantal Leye En entrée du saumon fumé de Piriac sur toast, une galette saucisse accompagnée de salade verte et en dessert des fraises locales et de saison. Tout est cuisiné sur place. Les enfants peuvent manger des aliments au goût préservé et comme la cuisine est ouverte ils sont en contact direct avec l'équipe de la cantine.

Jean-Pierre Bernard Pour les équipes, c'est également un projet porteur de sens, dont ils sont fiers.

En quelques chiffres, quels sont les avantages pour la commune et ses habitants?

Chantal Leye 110 élèves par jour déjeunent à la cantine, c'est presque 100% des enfants scolarisés. Le coût facturé aux familles est de

Jean-Pierre Bernard, Maire de Mesquer et Chantal Leye, Adjointe déléguée aux affaires scolaires, nous ouvrent les portes de la cantine scolaire de Mesquer.



2,90€, 1€ pour les familles plus démunies qui bénéficient des minima sociaux. Ce prix de facturation est inférieur au coût de revient pour la collectivité. C'est un vrai choix de notre politique publique pour que les enfants de Mesquer bénéficient d'une alimentation d'une excellente qualité, à un tarif raisonnable.

Jean-Pierre Bernard Cette maîtrise des coûts, nous la devons à l'engagement et à l'ingéniosité de notre chef et les résultats sont là. En 3 ans, nous avons divisé par 8 les déchets du restaurant scolaire. D'un bout à l'autre de la chaîne, de l'approvisionnement à la pédagogie, en passant par la santé de nos enfants, nous agissons pour une alimentation saine et respectueuse de notre environnement.



L'émission Manger c'est voter diffusée sur Public Sénat part à la rencontre des acteurs qui font la richesse gastronomique et alimentaire de notre département. Une magnifique occasion de les mettre à l'honneur et de faire connaître leur travail.

Ci-dessus : avec Fabrice Peulier chef de la cantine et Vincent Ferniot, journaliste culinaire.

Le maraîchage, activité agricole emblématique de notre département

Notre département doit faire face à une double problématique, d'un côté accueillir le dynamisme démographique tout en préservant les espaces agricoles qui permettent de nourrir les habitants. Le maraîchage est une activité emblématique de notre département, elle représente 4000 emplois. Principalement situé en zone périurbaine, ce modèle d'agriculture doit absolument être préservé et accompagné pour renforcer notre résilience alimentaire.



En images

Des initiatives et des projets qui font notre fierté



Au Pellerin, pour pallier le manque de piscines, la ville a été la première du département à installer un bassin mobile pour permettre aux enfants d'apprendre la natation.



À Nantes, le CREPS (Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive) : un équipement dédié au sport de haut-niveau pour le rayonnement sportif de notre région.



À Haute-Goulaine : une maison France Services pour redonner de la proximité à nos services publics.



À Vallet : réouverture du Champilambart après sa rénovation. Un espace au service du dynamisme de la vie associative et culturelle.



Écologie

La transition écologique

Notre département dispose d'atouts incontestables pour participer pleinement à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Ce développement doit se faire dans le respect du cadre de vie des français. C'est la position que j'ai défendue dans l'hémicycle, en tant que rapporteur de la commission culture.

Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables



Présenté par le Gouvernement en octobre, le texte est débattu dans l'hémicycle en novembre 2022. La commission culture est saisie pour avis. La transition énergétique ne pourra se faire qu'en cherchant toujours à conjuguer, jamais à opposer, développement des énergies renouvelables et préservation du patrimoine et du cadre de vie des Français. Il est ainsi essentiel que les élus puissent planifier au sein des documents d'urbanisme les zones propices à accueillir des énergies renouvelables et celles à protéger, et puissent ensuite accepter ou refuser ces zones de projet en conseil municipal, afin de redonner aux élus locaux la possibilité de dessiner l'avenir de leurs communes. Les maires et les élus locaux sont les meilleurs garants et les premiers responsables du cadre de vie des habitants. Qu'il s'agisse d'implantation d'éoliennes ou de parcs photovoltaïques, nous devons veiller à ce que leur déploiement ne constitue pas un motif supplémentaire de division sociale et territoriale. Alors que les éoliennes terrestres se développent majoritairement en milieu rural, et en milieu rural pauvre, une étude datant de 2019 montre que les manifestants pour le climat étaient majoritairement jeunes, urbains, et issus de classes sociales privilégiées. Si l'on veut que les enjeux écologiques ne soient pas portés par quelques-uns mais au contraire partagés par tous les Français, nous devons tracer cette ligne de crête et trouver le bon équilibre entre énergies renouvelables et cadre de vie. Notre patrimoine, nos paysages font par ailleurs de notre pays la première destination touristique mondiale. Notre responsabilité, c'est donc de conjuguer le développement des énergies renouvelables, avec les enjeux économiques, touristiques, territoriaux et sociaux liés à la préservation de notre patrimoine, afin que notre pays soit au rendez-vous de toutes ces ambitions.



Travail législatif. Saisine de la commission culture - Rapporteur du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables



À Mésanger, inauguration de la centrale photovoltaïque



Un site qui va produire dans les prochaines années l'équivalent de la consommation de 2600 personnes. Un bel exemple de réussite d'un ancien site d'enfouissement des déchets.

Implantation d'éoliennes à Vay : maîtriser l'aménagement de sa commune



Alors que la commune de Vay possède déjà un parc éolien sur son territoire et était même disposée à en accueillir un deuxième, elle risque de se voir imposer l'implantation d'un autre parc éolien par le jugement du tribunal administratif de Nantes. En effet, contre l'avis des élus de la commune et des communes voisines, contre l'avis de l'ABF, du commissaire enquêteur et du préfet lui-même, la Cour administrative d'appel de Nantes a validé le projet au motif que « le paysage n'a aucun intérêt ». Ces décisions ne peuvent que susciter l'incompréhension de nos concitoyens et fragiliser notre démocratie. J'ai alerté la Ministre de la ruralité sur ce dysfonctionnement.



Manifestation. Auprès des élus de Vay

“ Les élus sont favorables à l'implantation d'éoliennes, mais ils veulent choisir le site d'implantation.

En tant qu'élus, ils sont légitimes pour prendre les décisions qui concernent l'avenir de leurs communes”

Eoliennes offshore : l'incompréhension

L'implantation des éoliennes au large de nos côtes a suscité beaucoup d'incompréhension de la part des élus et habitants des communes concernées. L'impact visuel semble avoir été largement sous-évalué, les maires des communes concernées demandent à ce que les compensations soient reconsidérées.

Photo ci-contre : au Croisic aux côtés du Maire, Michèle Quillard et de son 1^{er} adjoint Jacques Bruneau.





● Visites du Sénat avec des élus de Loire-Atlantique



● Trophée Joséphine : la Région met à l'honneur les femmes qui rayonnent



● Trésor de notre littoral: marais salants de Batz-sur-Mer



● Savenay : un nouveau lycée pour les jeunes de notre région



● Contournement ferroviaire pour plus de sécurité sur le site industriel de Donges

2022

● Aux côtés des Nantais mobilisés pour leur sécurité



● Ecole Olympe de Gouges à Mouais



● Cordemais: inauguration de l'espace culturel



● Elections présidentielles



● AG des Maires ruraux de Loire-Atlantique



● Sainte-Barbe au Croisic : hommage à nos sapeurs pompiers



● Inauguration de l'école de Prinquiau



● Devoir de mémoire à Chaumes en Retz et à Chauvé



● Complexe sportif de Riaillé: un magnifique équipement au service des habitants



● Fête médiévale de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu



● Inauguration de la nouvelle bibliothèque de la Remaudière





● **Foire de Béré: l' incontournable RDV qui fait rayonner le 44**



● **Rapporteure du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables**

● **ZAN : mobilisation au Sénat pour faire entendre les élus locaux**



● **Nouveaux locaux pour les policiers municipaux de Bouguenais**



● **Nouveaux locaux pour l'école Jacques Brel à Saint-Léger-les-Vignes**



C'est dit

Les coups de cœur, les coups de gueule

Enfance

👍 Périscolaire : un système vertueux qui a tout bon

Saint-Sébastien-sur-Loire a développé son service jeunesse et vie scolaire pour faciliter les relations avec les parents d'élèves, proposer une continuité aux enfants entre le temps périscolaire et le temps extrascolaire et offrir un large choix d'activités culturelles, sportives et créatives. Parallèlement pour l'équipe d'animateurs elle a mis en place des contrats annualisés, une aide significative pour le premier emploi de ces jeunes.

Sport

👍 Champion de France

Ils ont ramené la coupe ! Pour la 4ème fois les joueurs Nantais gagnent la coupe de France, dans un stade de France jaune et vert. Bravo et merci aux joueurs du FC Nantes. Après ces 2 années difficiles, quelle joie de fêter tous ensemble l'événement et de partager ces moments inoubliables.

Patrimoine

👍 Le mariage heureux du patrimoine et du muscadet

Sur les bords de Sèvre à Vertou, le parc du château de la Frémoire est une étape du Voyage à Nantes pour la sixième année consécutive. Un site magnifiquement mis en valeur qui permet aux habitants et aux visiteurs de combiner dégustation, balade depuis la Chaussée des Moines et ponton d'accès à la Sèvre.

Violences

👎 Agressions envers les élus

+47% d'agressions supplémentaires enregistrées à l'encontre des élus en 2021. Face à ce chiffre le Sénat a fait voter le renforcement des peines prévues au même niveau que les violences commises sur les forces de l'ordre ou les pompiers.

Collectivités

👎 Effet de seuil

Il faut 2500 habitants dans une commune pour que celle-ci soit autorisée à installer une pharmacie pour répondre aux besoins des habitants. Quand un dossier est bloqué parce qu'il manque moins de 10 habitants, on frôle l'absurdité. C'est le cas dans deux communes de la Loire-Atlantique.



Au Sénat

Faire vivre notre République

Représentation des territoires, travail législatif et contrôle de l'action du Gouvernement: les 3 missions exercées au Palais du Luxembourg par les 348 sénateurs de notre pays.

Rétablir la sérénité à Nantes



Question au Gouvernement. Depuis 2014 Nantes subit régulièrement des manifestations ultra-violentes. Pour nos concitoyens, ce sont 8 ans de saccage du centre-ville hebdomadaires, d'affrontements entre black-blocks et scènes de guérillas urbaines qui traumatisent habitants et visiteurs. Nantes est devenue la capitale de la contestation ultra-violente. Avec l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement a envoyé le message politique irresponsable que dans notre pays la violence paie. Au soir du vendredi 21 janvier 2022, à l'appel de Nantes révoltée et avec le soutien d'élus majoritaires de Nantes, les manifestants défilent aux flambeaux en criant "A bas, l'Etat, les flics et les fachos". Immanquablement cette énième manifestation non déclarée se termine dans la destruction et la violence. On déplore à nouveau un cœur de ville qui saigne et les blessés vont jusqu'à refuser de porter plainte. A l'unisson avec la Présidente de Région et la députée de Nantes, nous demandons au Ministre de l'Intérieur d'instruire la dissolution de ces groupuscules d'extrême gauche qui détruisent notre ville. Quelques semaines plus tard, à l'occasion du 1er mai et de la fête du travail, force est de constater que le Gouvernement est débordé par la situation, à nouveau la ville subit la violence de ceux qui saccagent notre République et notre démocratie. Cette hausse dramatique de l'insécurité s'étendra inévitablement à tout le département si les mesures qui s'imposent ne sont pas mises en place.



Stade de France : mieux préparer les prochains événements sportifs



Mai 2022. Après les scènes de chaos du match Liverpool FC / Real Madrid au stade de France, le Sénat joue son rôle de contrôle de l'action du Gouvernement et publie un rapport analysant les causes de ce fiasco. Ce travail doit permettre de tirer collectivement les enseignements de cet échec pour que la France puisse organiser sereinement les prochains grands événements sportifs qui se profilent, coupe du monde de rugby 2023 et jeux olympiques de Paris en 2024.

Redonner du pouvoir aux Maires pour décider de l'avenir de leurs communes



Les marges de manœuvre financières des collectivités territoriales connaissent depuis plusieurs années une réduction sans précédent. Quarante ans après les lois décentralisatrices de 1982, force est de constater l'exercice toujours plus intrusif du pouvoir réglementaire de l'État dans les compétences des collectivités locales. C'est une véritable recentralisation, donc une perte d'autonomie et de libre administration des collectivités territoriales. Le Sénat, représentant des territoires, entend participer à l'écriture d'un nouvel acte de la décentralisation. En effet, il n'y aura de véritable simplification qu'en décentralisant la prise de décision au plus près des territoires.

Les auditions menées par la commission culture et communication ont permis d'identifier les défaillances qui cumulées les unes aux autres ont rendu la situation incontrôlable. La mauvaise gestion de la billetterie, le plan de mobilité des spectateurs et fans perturbé, une force de police concentrée sur l'action anti-terroriste au détriment de la répression de la délinquance et le manque de coordination des acteurs: tous ces éléments conjugués ont conduit au résultat que nous déplorons. Les recommandations du Sénat visent à éviter que cette catastrophe ne se reproduise.



La proximité génère la confiance ; l'éloignement génère la défiance. C'est tout naturellement que les Maires et élus de la Loire-Atlantique ont été invités au deuxième atelier législatif consacré à cette question. Les maires ont une expérience quotidienne de gestion communale qui est précieuse à l'élaboration d'une nouvelle étape de réelle décentralisation.

Quelles fonctions au Sénat ?

- Membre de la commission culture, communication et éducation
- Membre du groupe d'étude agriculture et alimentation
- Membre du groupe d'étude mer et littoral
- Rapporteuse de la loi d'accélération des énergies renouvelables



Aux côtés de **Bruno Retailleau**, président du groupe Les Républicains et de **Gérard Larcher**, président du Sénat

Au Sénat

Retour sur les temps forts législatifs de l'année



L'accès à la santé pour tous les Français

Alors que notre pays a les dépenses de santé parmi les plus importantes de l'OCDE, 6,3 millions de Français ne trouvent pas de médecins généralistes. La Loire-Atlantique n'échappe pas à cette pénurie. La médecine générale a perdu 5000 généralistes entre 2010 et 2020. La densité médicale des médecins généralistes a diminué de 18% en 20 ans. C'est une compétence de l'Etat mais les Maires et les élus locaux sont en première ligne. Car c'est naturellement vers eux que les Français se tournent. Les collectivités locales n'ont pas ménagé leurs efforts pour enrayer le phénomène, comme l'a rappelé, en 2021, un rapport d'information du Sénat relatif aux initiatives des territoires pour améliorer l'accès aux soins. Elles ont permis de renforcer ponctuellement l'offre de soins mais la situation demeure très préoccupante pour les patients privés de médecins généralistes et pour les élus locaux confrontés à des revendications aussi

" Cette réforme des études médicales est une réponse concrète pour permettre d'accueillir les médecins."

pressantes que légitimes. L'Etat a également multiplié les aides ponctuelles sans impact suffisant sur l'accès aux soins. Le Sénat a adopté une proposition de loi, déposée par Bruno Retailleau, pour lutter contre les déserts médicaux; qui obéit à une nouvelle logique, les aides et les actions ponctuelles ne permettant pas, à elles seules, d'attirer les jeunes médecins à exercer dans des zones sous dotées. En agissant au moment de la formation des médecins, le texte crée une quatrième année d'internat, année de professionnalisation et de consolidation pour les internes en médecine générale en fin de cursus. Le 3ème cycle de médecine générale comportera, dès lors, le même nombre d'années d'internat que les autres spécialités. Les jeunes médecins effectueront ainsi leur dernière année de formation dans des zones sous dotées, en cabinet libéral, en maison de santé, en étant rémunérés à l'acte. Cette réforme des études médicales, très largement soutenue par le corps médical et par les universités, est une réponse concrète pour permettre d'accueillir les médecins qui assureront un plus juste accès aux soins de nos concitoyens.

Le premier pouvoir d'achat des Français c'est le travail

Dans un contexte économique de très forte inflation, le Sénat a souhaité enrichir le texte de loi sur le pouvoir d'achat pour que les revenus du travail payent plus que les revenus de solidarité. A l'occasion de ces débats, l'analyse des chiffres du RSA doit permettre de rendre nos politiques économiques plus efficaces. On compte aujourd'hui en France presque 2 millions de bénéficiaires du RSA: deux fois plus qu'il y a 10 ans. En

parallèle, partout sur notre territoire et particulièrement dans notre région des Pays de la Loire, des entreprises peinent à recruter, des postes ne sont pas pourvus. Ce décalage ne doit pas être ignoré. Sans stigmatiser personne et sans remettre en question le principe de la solidarité, il est de notre responsabilité politique de regarder cette réalité en face et de se poser les bonnes questions.



En chiffres

Une année de mandat en 5 chiffres

10350



km parcourus à travers le département

320



Maires et élus rencontrés dans leurs communes

70



amendements et 15 PPL cosignés

42



questions au Gouvernement posées

2



ateliers législatifs sur le territoire



L'équipe

Mon équipe parlementaire compétente et engagée à mes côtés est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Carine Lemonnier

Relation avec les élus



Jérôme Friart

Travail législatif



Marie-Alix Tournade

Communication



Toute l'actualité parlementaire est à retrouver sur internet : www.laurencegarnier.fr



Visiter le Palais du Luxembourg

Le Sénat constitue la chambre haute du Parlement selon le système du bicamérisme et détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. En vertu de l'article 24 de la Constitution de la Ve République, il est le représentant des collectivités territoriales. Il siège au palais du Luxembourg.

Vous souhaitez visiter le Palais du Luxembourg ?

Contactez-nous, nous pourrions organiser dans la mesure de nos possibilités et dans le respect des consignes de sécurité en vigueur une visite de ce haut lieu de notre histoire.

